

Dossier de Candidature

**MASTER SCIENCES ET
TECHNOLOGIES**

Mention

**PHYSIQUE APPLIQUEE ET
MODELISATION**

Spécialité Recherche

**Capteurs Optiques et
Instrumentation (COI)**

Décision du responsable du Master :

: Favorable

: Défavorable

Le

Signature

Décision du Président

: Favorable

: Défavorable

Le

Signature

Photo du candidat

A renvoyer au responsable de la
spécialité

Pascal PICART – Professeur

ENSIM

Rue Aristote

72085 Le Mans Cedex 9 – France

Tél. : 02 43 83 39 60 (Service Scolarité)

Fax : 02.43.83.37.94.

Email : pascal.picart@univ-lemans.fr

FICHE de RENSEIGNEMENTS en VUE d'une INSCRIPTION en Spécialité COI

Année 2007-2008

NOM Prénoms

Epouse

Né(e) le / / à Département

Nationalité Situation de famille

Adresse personnelle

Code Postal Ville Téléphone

E-mail @

Adresse personnelle et n° de téléphone jusqu'au 30 Septembre 2007 (éventuellement) :

Vous sollicitez une inscription en 1^{ère} année du Master ou 2^{ème} année du Master

Etes-vous candidat à d'autres Master? Si oui, lesquels ?

ETUDES SUIVIES

- Baccalauréat (ou équivalent)

Lieu	Date	Section	Mention

- Premier cycle universitaire ou classes préparatoires aux grandes écoles

Etablissements fréquentés	Etudes suivies ou diplômes préparés	Date et session	Résultat, Mentions, notes

- Second Cycle Universitaire ou Ecole d'Ingénieurs

Etablissement(s) fréquenté(s) :

.....

.....

Diplômes préparés	Dates	Sessions	Résultats et Mentions

Stages effectués pendant la scolarité

.....

.....

.....

.....

Informations complémentaires (justification de retards scolaires, autres activités, ...)

.....

.....

.....

.....

Langues étrangères et niveaux (P., A.B., B., T.B.) :

1° 2° 3°

Cadre réservé au responsable de la filière

IMPORTANT

La fiche est à remplir soigneusement et à envoyer, accompagnée des pièces à joindre, à l'adresse du responsable de la filière, le plus tôt possible. Plusieurs jurys d'admission se tiendront en Mai, Juillet et Septembre 2005. Pour être admis à vous inscrire en Master, vous devez retourner ce dossier sans attendre les résultats de vos examens.

Délai recommandé pour la réception des dossiers :

1^{er} mai 2007 pour les étudiants étrangers hors CEE

1^{er} juillet 2007 pour les étudiants de la CEE

Fait le

Signature du candidat :

Pièces à joindre :

- Un *curriculum vitae*.
- Une lettre manuscrite indiquant votre motivation pour le choix du Master et la spécialité et donnant éventuellement les renseignements complémentaires que vous jugez utiles.
- Photocopies des documents attestant les renseignements fournis, avec notes, classement et mentions obtenues depuis le Baccalauréat. Pour la licence (inscription en Master I), la maîtrise (Master II), fournir tous les résultats obtenus à la date du dépôt du dossier.
- Attestations de diplômes. Celles manquantes seront exigées à l'inscription.
- Programme détaillé des enseignements en licence ou maîtrise pour les étudiants étrangers.
- Deux enveloppes libellées à vos noms et adresse, affranchies :
 - à 0,69 € pour la France
 - à 1,14 € ou coupons-réponses internationaux pour l'Étranger
- Les noms, qualités, adresses et n° de téléphone des personnes que vous avez sollicitées pour fournir une appréciation sur votre candidature. Ces attestations non obligatoires peuvent, dans certains cas, être utiles pour l'admission. Elles peuvent être envoyées séparément, ou directement par le répondant.

Les dossiers parvenus après ces dates, et au plus tard le 1^{er} septembre 2007, ne pourront être étudiés par les responsables de formation qu'en fonction des places rendues disponibles suite aux désistements

SI VOUS ESTIMEZ QUE LA DECISION PRISE PAR LA COMMISSION D'ADMISSION EST CONTESTABLE, VOUS POUVEZ FORMER :

- soit un recours gracieux devant le responsable de la décision de rejet :

**Monsieur le Président de l'Université d'Angers
40, rue de Rennes - 49000 ANGERS**

ou

**Monsieur le Président de l'Université du Maine
Avenue Olivier Messiaen - 72085 LE MANS CEDEX 9**

- soit un recours hiérarchique devant :

**Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes
1 Quai de Tourville - BP 1026 - 40035 NANTES CEDEX 01**

- soit un recours contentieux devant le :

**Tribunal administratif de Nantes
6 allée Gloriette - 44000 NANTES**

Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délai. Par contre, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Toutefois, si vous souhaitez en cas de rejet de recours gracieux ou de recours hiérarchique former un recours contentieux, ce recours devra être introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux hiérarchique.